



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ACTIONS DREAL 2020

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire, le bilan de la DREAL Pays de la Loire est très positif pour l'année 2020. Grâce à la mobilisation de toutes ses équipes, la DREAL s'est adaptée pour poursuivre l'ensemble de ses activités opérationnelles et administratives.

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL a appuyé les acteurs locaux pour déployer au plus près du terrain les politiques des ministères de l'écologie, de la cohésion des territoires et de la mer : développer les énergies renouvelables et les mobilités du quotidien, rénover thermiquement les bâtiments, construire des logements, lutter contre l'artificialisation des sols, protéger la biodiversité, reconquérir la qualité de l'eau, assurer les inspections des installations industrielles et réaliser les contrôles des transporteurs routiers.

Cette crise a également souligné l'importance des réseaux professionnels et des liens robustes tissés par la DREAL avec les filières de l'industrie, des transports routiers, de la logistique, du bâtiment et des travaux publics ainsi qu'avec les acteurs associatifs. Leur mobilisation a été décisive pour accompagner le fonctionnement de l'économie pendant les difficiles périodes de confinement.

Dans ce contexte, la DREAL a accéléré sa transition numérique. Des accès dématérialisés ont ainsi été proposés aux usagers pour réaliser leurs démarches administratives. Le télétravail a été massivement déployé pour les agents dans des délais très brefs afin d'assurer la continuité du service public.

La relance économique est un levier pour la transition bas-carbone. La DREAL est mobilisée comme relai et acteur local du plan France Relance, en appui des préfets. Elle sera en 2021 au côté des acteurs pour les aider dans l'appropriation des objectifs nationaux et accompagner l'émergence et la mise en œuvre de projets vertueux pour les citoyens et la planète.

Annick Bonneville, Directrice



<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

janvier 2021



ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS

Maintenir les services publics essentiels durant le premier confinement

Durant le premier confinement, la DREAL s'est mobilisée pour maintenir la collecte et le traitement des déchets. Alors que les centres de tri et déchetteries fermaient, une pénurie de déchets verts empêchait le compostage des boues des stations d'épuration. Le virus étant retrouvé dans les boues issues des stations d'épuration industrielles, les conditions d'épandage ont été modifiées. Adaptation et réactivité ont été les maîtres mots pendant cette période pour les inspecteurs.

Prévenir les effets dominos autour des sites Seveso

Dans le cadre du plan d'actions post-Lubrizol, la DREAL recense d'ici 2022 toutes les installations implantées à moins de 100 mètres des sites Seveso. Elle les inspecte ensuite afin d'identifier d'éventuelles installations qui pourraient présenter des risques d'effets dominos envers les sites Seveso. En 2020, 20 inspections sur cette thématique ont donné lieu à 3 arrêtés de mise en demeure d'exploitants non conformes.

Prévenir les accidents liés aux installations frigorifiques utilisant de l'ammoniac

Les équipements sous pression utilisés au sein des installations frigorifiques figurent parmi les équipements les plus accidentogènes dans les industries. C'est pourquoi, depuis 2018, les installations utilisant de l'ammoniac ont fait l'objet d'une campagne d'inspection spécifique. 39 sites industriels ont été inspectés. Dans 5 entreprises, des écarts majeurs ont été constatés qui ont conduit à proposer aux préfets des arrêtés de mise en demeure.

Mieux conserver la mémoire des pollutions

Depuis septembre 2020, 500 secteurs d'information sur les sols (SIS) couvrent les 5 départements de la région. Cet outil de conservation de la mémoire d'une pollution résiduelle sécurise les futurs aménagements. L'attestation d'un bureau



Crédit photo : DREAL Pays de la Loire (SIS)

d'étude certifié justifie la compatibilité sanitaire du projet avec l'état des sols. Ce premier recensement basé sur les données de l'État sera complété par les acteurs publics et privés des sites et sols pollués.

Informers sur le risque radon et les mesures à prendre

Le radon est un gaz radioactif et cancérigène présent dans le sol d'une grande partie de la région Pays de la Loire. Pour informer et sensibiliser les collectivités, les locataires et acquéreurs, les gestionnaires d'établissement recevant du public, les employeurs et le grand public sur les obligations réglementaires et les conduites à tenir, la DREAL a organisé le 20 novembre 2020, en partenariat avec l'ARS, l'Autorité de sûreté nucléaire et la DIRECCTE, une nouvelle matinale radon sous forme de webinaire. Cet événement a réuni une centaine de participants. Au total, 4 matinales radon ont été organisées en Pays de la Loire depuis novembre 2018.





Crédit photo : DREAL Pays de la Loire (Unité Anjou-Maine)

Création de l'Unité inter-départementale Anjou-Maine

Depuis le 1^{er} septembre 2020, les services des unités départementales Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe sont regroupés en une Unité Anjou-Maine. Pour les installations classées pour la protection de l'environnement, cette nouvelle organisation s'articule autour de 4 pôles thématiques (risques accidentels, risques chroniques, carrières / matériaux et économie circulaire) et une mission « éolien ». Cette plus forte spécialisation des inspecteurs permettra de renforcer la robustesse et l'efficacité globales vis-à-vis des territoires. Les effectifs restent implantés dans les 3 départements pour maintenir la proximité de l'inspection.

Gérer les crues

Du 26 février au 13 mars 2020, un épisode de crue généralisée a fortement mobilisé le service de prévision des crues et d'hydrométrie. Il a concerné tous les cours d'eau surveillés (jusqu'à 11 tronçons sur 12 le 7 mars) au niveau de vigilance jaune. Durant cette période, 114 mesures ponctuelles de débit ont été réalisées, dont beaucoup de « records » de mesures au pic de crue. Par la suite, 18 rapports pour le classement des communes au titre des catastrophes naturelles ont été fournis aux préfetures.



Crédit photo : Thierry Degen /terra

Assurer le contrôle de la sécurité des digues et barrages

Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques a réalisé plus de 50 inspections sur des barrages ou digues pour vérifier la prise en compte des règles de sécurité par les gestionnaires. Des dommages sur ces ouvrages peuvent conduire à une brèche et ainsi mettre en danger les populations en aval.

Outre ses missions régaliennes, dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, le service a participé à plus de 40 réunions d'accompagnement des collectivités.



Crédit photo : DREAL Pays de la Loire (Barrage de Mervent (85))

PROTÉGER ET VALORISER LA RICHESSE DE NOTRE ENVIRONNEMENT

Mobiliser autour de la reconquête de la qualité de l'eau :

Mettre en œuvre le plan État-Région



Le plan État-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire est entré dans sa phase de mise en œuvre, avec notamment l'installation du Comité Stratégique Régional de l'Eau (CSRE), composé des services et opérateurs de l'État, de la Région et des Départements. Ce comité pilote la mise en œuvre de la stratégie régionale, en particulier deux

thématiques prioritaires issues des Assises de l'eau : l'élaboration de la stratégie régionale relative aux captages prioritaires et l'émergence d'un plan d'actions régional sur la gestion quantitative.

Vers un plan d'action régional sur la gestion quantitative de la ressource en eau

Au regard des enjeux de gestion quantitative en Pays de la Loire, suite à la concertation régionale sur des évolutions de zonages du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et aux échanges en comité ligérien, un pacte régional sur la gestion quantitative est en cours d'élaboration. Il vise les actions prioritaires à mener sur chaque territoire de SAGE pour atteindre ou maintenir l'équilibre quantitatif. Il constitue une traduction territoriale des actions prioritaires identifiées dans le plan État-Région pour l'eau, via trois grands types d'action : l'amélioration de la connaissance notamment via la réalisation d'études hydrologie, milieux, usages et climat (HMUC), l'encadrement de la gestion collective des prélèvements et la mise en œuvre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Vers un plan d'action régional sur la gestion quantitative de la ressource en eau

La DREAL a co-organisé avec la Région un séminaire régional le 24 novembre dédié à la stratégie régionale captages prioritaires. Sur la base d'un diagnostic partagé, les participants ont pu échanger sur les freins rencontrés et proposer des actions innovantes contribuant à la protection des aires de captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité à la source.

**47 captages
prioritaires
en région**



Classer le promontoire du Mont-Glonne, les rives de la Loire et l'embouchure de l'Èvre

Paysage de grande notoriété lié notamment à la silhouette du Mont-Glonne dominant le fleuve, l'ensemble formé par le promontoire du Mont-Glonne, les rives de la Loire et l'embouchure de l'Èvre présente un caractère pittoresque indéniable. C'est dans ce lieu, à la jonction des Mauges et de la Loire, sur les communes actuelles de Loireauxence et Mauges-sur-Loire, que vont se nouer plusieurs épisodes majeurs des guerres de Vendée. Les rives de ce site s'affirment ainsi comme un lieu de mémoire important de l'histoire moderne de notre pays, mais pas seulement. Il s'agit également de la terre natale d'un des plus grands écrivains du XX^{ème} siècle, Julien Gracq. À l'issue de plus de cinq ans de travail, la DREAL a conduit l'enquête publique pour le classement de ce site. Son instruction se clôturera par un examen et un décret en Conseil d'État.



Crédit photo : Thierry Degen / terra

Préserver le Râle des genêts

Une mesure d'urgence a été mise en place pendant l'été 2020 afin de préserver le Râle des genêts, oiseau dont les Pays de Loire accueillent la part la plus importante de la population en France. La mesure a permis de financer des retards de fauche dans les Basses Vallées Angevines, grâce à l'implication de plusieurs partenaires. Les travaux se poursuivent pour mieux intégrer ces pratiques dans les dispositifs d'accompagnement des exploitations agricoles.



Crédit photo : Louis-Marie Préau (Râle des genêts)

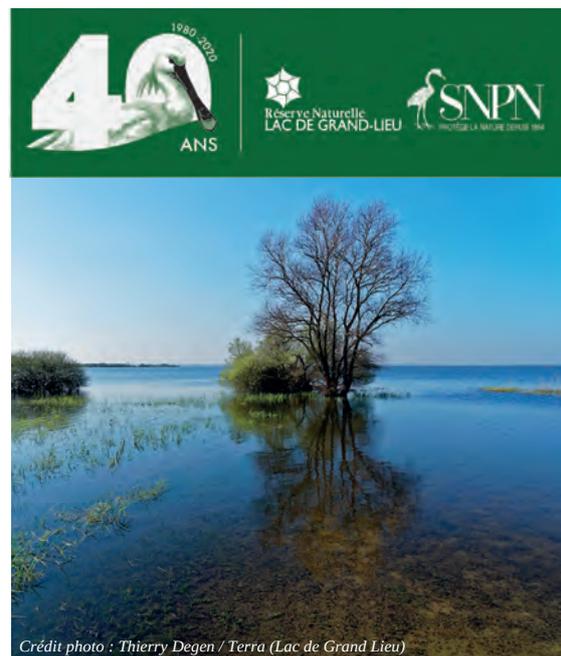
Protéger la biodiversité marine remarquable

Afin de protéger les secteurs de biodiversité marine remarquable, dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin, des travaux ont été menés en 2020 afin de définir les secteurs les plus pertinents pour des zones de protection forte. En Pays de la Loire, ils viseront notamment les colonies d'oiseaux marins et les zones d'alimentation associées (goélands, cormorans, sterne Pierregarin...), les sites d'hivernage des oiseaux d'eau (avocette élégante, barge à queue noire, bécasseau variable, bernache cravant, canard pilet, canard souchet, grèbe esclavon, spatule blanche...), ainsi que certains habitats marins à enjeu fort dans la région (laminaires, herbiers de zostère naine, récifs d'Hermelles, maërl). Définis d'abord au sein des services de l'État et établissements publics, ces secteurs font, depuis le 4^{ème} trimestre, l'objet de présentations et de concertations auprès des acteurs du territoire et des usagers de ces espaces.



Crédit photo : TSL (Goéland Marin)

40 ans de Grand Lieu



Crédit photo : Thierry Degen / Terra (Lac de Grand Lieu)

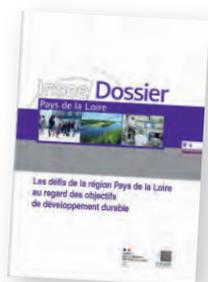
La réserve naturelle nationale de Grand Lieu a fêté ses 40 ans en octobre 2020. D'une surface de 2 700 ha, la réserve est un site d'importance internationale pour la préservation des populations d'oiseaux et de poissons qu'elle accueille, ainsi que pour sa richesse botanique. Le bilan de ces 40 années de gestion par la Société nationale de protection de la nature est remarquable : amélioration de la connaissance, suivi du patrimoine naturel et gestion du site en pleine naturalité, ceci malgré les impacts des pressions extérieures qui s'exercent sur la qualité des milieux aquatiques.

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Appel à projet partenarial (DREAL/ ADEME/Conseil régional) et loi AGEC

L'État porte les grands objectifs de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC). Il s'agit notamment de réduire les déchets, de favoriser le réemploi et de lutter contre le gaspillage. Pour la deuxième année consécutive, la DREAL Pays de la Loire s'est associée à l'ADEME et à la Région en publiant un appel à projets sur le thème de l'économie circulaire dans l'objectif de stimuler les initiatives sur l'ensemble du territoire régional. 31 dossiers ont été retenus pour 72 candidatures. L'économie circulaire vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour limiter la consommation de ressources et réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de productions.



Les défis de la région Pays de la Loire au regard des objectifs de développement durable

Publiée le jour anniversaire de l'adoption des objectifs de développement durable (ODD), cette publication INSEE – DREAL présente les points forts et les points faibles de la région au regard du développement durable. La grille de lecture des ODD utilisée permet une analyse plus complète que les seuls indicateurs socio-économiques usuellement utilisés pour diagnostiquer un territoire. Si la situation de la région est relativement satisfaisante en matière de pauvreté, de PIB, de développement de l'agriculture biologique, les enjeux sont nombreux sur les inégalités de genre, la qualité des eaux, la consommation d'espaces ou encore le réchauffement climatique.

<https://frama.link/drealodd>



Mise à jour du DREAL Datalab

2020 aura vu la mise à jour et l'enrichissement d'applications du DREAL datalab :

- système d'information et de collecte des loyers privés : données plus riches, une nouvelle application dédiées aux utilisateurs en DDT(M)
- EnR (énergie renouvelable) de réseau en Pays de la Loire : mise à jour des données 2019, extension de l'application aux données sur les bioénergies
- pesticides et nitrates : données 2019 dans les cours d'eau et les nappes souterraines.

<https://frama.link/ddlab>



Autorités environnementales

Faire face au flux de demandes en retardant le moins possible les projets... même en temps de confinement !

La dynamique des saisines est restée forte, surtout au premier semestre 2020, en particulier en matière de décisions cas par cas sur les projets (soumission ou non à étude d'impact), de demandes d'avis sur des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme majoritairement intercommunaux) et sur des plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Bien que les délais laissés aux autorités environnementales (Ae) et en charge du cas par cas aient été adaptés lors du premier confinement, la DREAL est parvenue à tenir les délais initiaux pour les cas par cas projets. La mission régionale d'Ae (MRAe) a poursuivi l'endossement des avis en formation collégiale, grâce au recours à la visio conférence.

Un décret paru le 4 juillet a conforté la MRAe dans son rôle d'autorité environnementale locale, y compris pour les avis sur les projets, et le préfet de région comme autorité chargée de l'examen au cas par cas des projets. Est par ailleurs introduit un dispositif de prévention des conflits d'intérêt.

Enfin, la convention régissant le fonctionnement entre la DREAL et la MRAe a été reconduite.

PERMETTRE À TOUS DE SE LOGER

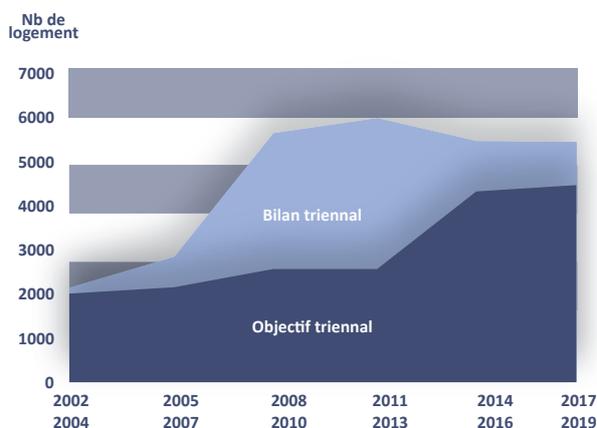
Soutenir le développement de l'habitat adapté

L'activité de la DREAL a été très dense en 2020 sur les politiques sociales du logement. Le déploiement de la stratégie régionale en faveur du relogement des publics prioritaires (ménages relevant du droit au logement opposable (DALO), sortants d'hébergement, réfugiés, personnes victimes de violence conjugale), en lien avec le plan logement d'abord, s'est poursuivi avec plusieurs faits majeurs :

- réflexions sur des expérimentations en Loire-Atlantique pour la création de nouveaux modes d'habitat dits "intercalaires" ou "modulaires", avec l'appui de l'union sociale pour l'habitat et de certaines collectivités locales ;
 - développement, dans tous les départements, des dispositifs de co-sous-location pour des personnes réfugiées ;
 - examen de 4 nouveaux projets de pensions de famille ;
 - adaptation des attributions de logements sociaux au contexte de la crise sanitaire.
- Parallèlement de nombreuses autres actions ont été menées :
- financement de 200 nouveaux logements à destination des étudiants et la recherche de foncier pour de futures opérations ;
 - accompagnement des premiers projets d'habitat inclusif pour personnes âgées et handicapées,
 - financement de 3 nouvelles aires d'accueil pour les gens du voyage.



Mener le bilan triennal au titre de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU)



2020 était une année de bilan d'une période triennale de production de logements locatifs sociaux (LLS) sur les communes déficitaires en la matière. Les DDT(M), avec l'appui de la DREAL, ont procédé à ce bilan.

Pour 2017-2019, après une phase contradictoire avec les communes concernées, 5 212 réalisations ont été décomptées, soit 122 % d'atteinte de l'objectif régional. La réponse donnée par les territoires est à la mesure de la montée des besoins en logements sociaux dans une région dynamique et attractive. La DREAL et les DDT(M) oeuvrent au développement des politiques locales de l'habitat en intégrant les priorités de l'État en matière d'habitat et de mixité sociale.

Néanmoins, parmi les 37 communes concernées par le bilan triennal, une procédure de carence a été enclenchée pour 19 communes en Pays de la Loire. À la fin de la procédure, 7 communes ont fait l'objet d'un arrêté de carence, 6 en Loire-Atlantique et une en Maine-et-Loire. Lors de la période précédente, une seule commune avait été carencée, ce qui illustre la nécessité de promouvoir et de porter les politiques de mixité sociale dans la région.

ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Faciliter les échanges sur le périphérique de Nantes

Une troisième voie de circulation a été mise en service en juillet 2020 dans chacun des sens de circulation du périphérique nantais entre les portes d'Orvault et de Rennes, pour fluidifier cette section qui accueille quotidiennement plus de 100 000 véhicules.

L'opération d'un montant de 13,8 M€ est financée par l'État, Nantes métropole et le Département de Loire-Atlantique.

La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage de ce chantier complexe qui a connu de nombreux aléas, telle la nécessité de poursuivre les travaux dans le respect des consignes sanitaires liées au COVID19. Cette opération s'accompagne d'une requalification environnementale avec la restauration de zones humides, l'amélioration d'un boisement pour l'avifaune et les chiroptères, la pose de nichoirs, la création d'un hibernaculum pour les

serpents ou encore la réalisation d'une passe à poissons pour améliorer la franchissabilité piscicole du Cens.

La mise en œuvre d'un enrobé à haute performance acoustique a permis de réduire de façon significative les nuisances sonores des riverains et des usagers. Les travaux se poursuivent en 2021 sur le secteur avec la création et la réhabilitation d'écrans acoustiques.

Les travaux pour l'amélioration des conditions de circulation des usagers se poursuivent. En 2020 ont été engagés les travaux de mise à 2x2 voies de la bifurcation RN165-RN444 à la pointe Ouest du périphérique. D'un montant de 4,9 M € financés à 100 % par l'État, ils s'achèveront au printemps 2021.



Publication de l'étude « Une croissance continue de l'espace dédié à l'activité économique »

Fruit d'un partenariat entre l'INSEE et la DREAL, cette étude permet de mesurer finement, pour la première fois, non seulement l'emprise au sol des zones dédiées à l'activité mais aussi le poids des transferts entre les centres bourgs et ces zones. Cette étude novatrice fait maintenant l'objet d'un investissement de l'INSEE au niveau national pour être reproduite sur d'autres territoires.

Consulter la publication ici :

<https://frama.link/drealzae>



Développer l'usage du vélo

La DREAL assure depuis 2019 la gestion régionale du Fonds Mobilités Actives – Continuités Cyclables, mesure phare du Plan Vélo. Elle accompagne les porteurs de projet, recueille les dossiers et coordonne leur instruction avec ses partenaires (DDT(M), CEREMA, ADEME et Région).

Après le succès de l'édition 2019, deux nouveaux appels à projets ont été lancés cette année. Le Fonds a déjà permis de subventionner 20 projets ligériens d'aménagements cyclables pour un montant d'aides de plus de 2,8 M€. 10 nouveaux projets sont en cours d'instruction.

Le plan de relance réaffirme cette priorité de la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) avec 13,2 M€ pour les mobilités actives en Pays de la Loire sur les deux prochaines années.



Credit photo: département de Loire-Atlantique

Accompagner les territoires et les élus

À l'occasion du renouvellement des exécutifs des communes et des groupements de communes, la DREAL a mis en place une boîte à outils pour permettre aux élus de mieux connaître les politiques publiques nationales qu'elle porte sur le bâtiment, l'énergie, l'air, l'eau, le climat, l'habitat, la mobilité ou encore les risques. Cette boîte à outils est disponible sur le site internet de la DREAL :



<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-dreal-accompagne-les-territoires-et-les-elus-r2219.html>



Coordination de la réouverture des restaurants routiers pour les conducteurs routiers professionnels

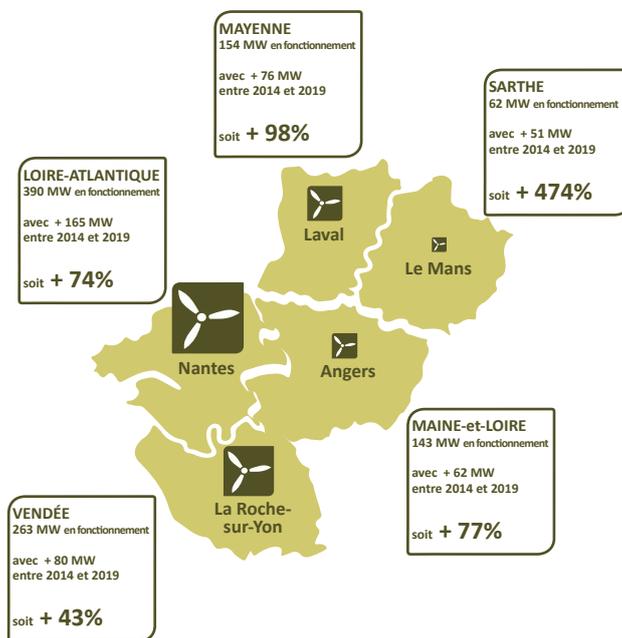
Pour accompagner la mobilisation totale du secteur des transports routiers pour la continuité des chaînes alimentaire et logistique durant la crise sanitaire, la DREAL a coordonné la réouverture de plusieurs dizaines de restaurants routiers sur les principaux axes de transport de la région. Ces réouvertures permettent aux conducteurs routiers professionnels de continuer d'assurer leur mission dans des conditions dignes et adaptées aux facteurs météorologiques. Cette coordination a été effectuée avec le ministère des transports, les organisations professionnelles et syndicales du secteur des transports routiers de marchandises et les préfetures de départements.

METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Atteinte du seuil de 1000 MWh d'éolien

À fin 2019, la puissance des éoliennes terrestres en fonctionnement atteint le seuil des 1 000 MWh avec une progression de plus de 10 % sur les 3 dernières années. En 2019, la production des éoliennes a couvert 7,2 % de la consommation d'électricité régionale.

La façade maritime offre un potentiel de vent propice à l'émergence de projets. Lors de l'instruction, la DREAL prend aussi en compte les enjeux avec notamment les enjeux d'acceptabilité locale des projets, de biodiversité et de paysage.



Développer la rénovation énergétique du parc tertiaire

Le dispositif Éco énergie tertiaire est une obligation réglementaire imposant une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² afin de lutter contre le changement climatique.

En 2020, la DREAL a organisé plusieurs sessions d'information avec ses partenaires, qui se poursuivront en 2021 dans chaque département.



Le patrimoine immobilier de l'État est également intégré au dispositif.

La DREAL a fortement accompagné les services de l'État dans la réponse à l'appel à projets national finançant des actions d'économie d'énergies à gains rapides. 26 actions ont été retenues en Pays de la Loire pour un coût d'investissement de 277 k€ et 868 MWh/an de gains énergétiques.

La DREAL a également contribué à l'instruction de l'appel à projets lancé le 7 septembre 2020 sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'État dans le cadre du plan de relance, dont les lauréats ont été annoncés en décembre 2020.



Crédit photo : Arnaud Bouissou /terra



Contribuer à un développement raisonné de la méthanisation

La région des Pays de la Loire, du fait de l'importance des activités agricoles, est un territoire privilégié pour le développement de la méthanisation, filière énergétique d'avenir.

Cette énergie renouvelable permet de valoriser des déchets organiques (effluents, résidus de cultures, biodéchets, ...) en produisant du gaz (le biogaz) qui peut être injecté dans les réseaux de gaz, valorisé en électricité et chaleur, ou encore en carburant pour véhicules. Elle contribue ainsi à la réduction des gaz à effet de serre et s'inscrit dans une logique d'économie circulaire.

La DREAL a contribué à dresser un état des lieux de la filière, des ressources disponibles et des conditions d'acceptabilité de son développement, à travers des orientations qui ont été partagées avec les acteurs régionaux, dans le cadre du schéma régional biomasse(*), co-piloté avec la Région. Cette réflexion a débouché sur une ambition régionale forte : multiplier par 8 la production d'énergie

par méthanisation d'ici 2030 par rapport à 2016. En 2020, les services de la DREAL observent d'ores et déjà un bond du nombre de dossiers pour des projets nouveaux qui sollicitent ses services dans le cadre des différentes procédures administratives (autorisation environnementale unique, attestation pour l'injection dans les réseaux, équipements sous pression). À titre d'exemple, le nombre d'attestations délivrées par la DREAL progresse de 70% par rapport à 2019 qui était déjà une année exceptionnelle.

La DREAL travaille en étroite collaboration avec les autres services de l'État (DDPP, DDT(M), DRAAF), avec l'ADEME et la Région pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux par les professionnels de la filière.

(*) Le schéma régional biomasse a été adopté par le conseil régional et le préfet de région fin 2020.

Plus d'infos :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable-gouv.fr/schema-regional-biomasse-srb-r1824.html>



Crédit photo : Méthaniseur Agrimaine (53)

MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT

Télétravail à la DREAL

Le télétravail à la DREAL et son développement a été, bien sûr, fortement accéléré avec la crise sanitaire. Désormais, 300 agents sont autorisés à télétravailler, en veillant à assurer les temps de présence nécessaire sur les différents sites d'implantation de la DREAL en région. Le parc des matériels nomades (micros portables notamment) a été largement renforcé durant cette période. Les pratiques professionnelles ont également évolué (développement de la visio, partage des documents numériques,...).

Dématérialisation 2021

Depuis 1er janvier 2020, la dématérialisation des factures s'impose à tous les fournisseurs de l'État. Cette mesure a été mise en œuvre progressivement. Ainsi, elle s'applique depuis le 1er janvier 2017 pour les grandes entreprises, le 1er janvier 2018 pour les groupes de taille intermédiaire (ETI), le 1er janvier 2019 pour les PME. Cette dématérialisation de l'outil comptable doit être effectuée par le portail Chorus-Pro. Pour déposer leurs factures,

les fournisseurs doivent disposer du numéro d'engagement juridique, du numéro de SIRET de l'État et du code de service exécutant. Ces informations sont transmises par le service acheteur lors de la notification de la commande.

La dématérialisation ne se limite pas aux factures. Ainsi, la signature des contrats ou des décisions sont effectuée par la voie électronique. Les fournisseurs s'équipent de certificats de signature électronique et les circuits d'instruction et de validation sont progressivement adaptés. Le développement de la dématérialisation est aujourd'hui essentiel pour assurer la continuité de l'activité en ces temps de crise sanitaire.



Animation renforcée des professionnels lors de la crise sanitaire

La DREAL a renforcé ses échanges avec les professionnels impactés par la crise sanitaire, par exemple ceux du secteur des transports routiers de marchandises et de voyageurs, du secteur des véhicules (centres de contrôle technique, industriels) ainsi qu'avec les filières du bâtiment et des travaux publics. Ces échanges ont permis d'apprécier leurs difficultés sur le terrain, de les remonter à l'échelon régional et national, et de diffuser toutes les informations réglementaires et actualités utiles au maintien et à la continuité de leurs activités.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale
de l'environnement
de l'aménagement
et du logement
5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes cedex 2
tél : 02.72.74.73.12
Directrice
de publication :
Annick BONNEVILLE